

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50127 Numéro SIREN : 433 136 843 Nom ou dénomination : ATELIER DE L'ANCIENNE

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2020 sous le numéro de dépôt 950

Greffe du tribunal de commerce de Reims



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/950

Déposant :

Nom/dénomination : ATELIER DE L'ANCIENNE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 433 136 843

N° gestion : 2000 B 50127

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

exercice ouvert le	01/10/2018	et clos le	30/09/2019	Régime simplifié d'imposition	
déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
PME innovantes, cocher la case ☐					
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU ATELIER DE L'ANCIENNE	33 rue DU MOULIN
SIRET 4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9	51310 LA NOUE
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
33 rue DU MOULIN	
51310 LA NOUE	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
activités exercées Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)			
Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit 19 041
	Bénéfice imposable à 15 % 0		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238quinquies

Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐
---	--

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité	

Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS
- du comptable : CABINET AUDECCA	DÉPOSÉ LE
77 avenue ANATOLE FRANCE 10000 TROYES	RECULE
- du conseil :	21 FEV. 2020
- du CGA ou du viseur conventionné :	21 FEV. 2020
- N° d'agrément :	N° 380



N° de dépôt - 2020/950 / 433136843

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNENéant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 000)	DA	9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	38 355
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(18 183)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	30 072
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 465
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 368
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 452
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	20 286
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	50 359
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	15 286
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



annuaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Exercice N

		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 020	FB		FC	10 020	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	19 145	FH		FI	19 145	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	29 165	FK		FL	29 165	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	30	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	29 196
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	14 469	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 917)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	27 611	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	382	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ	3 579	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	2 694
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	45 819
							GG	(16 623)
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						(III)	GH
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(IV)	GI
		Perte supportée ou bénéfice transféré*						GJ
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GN	
	Différences positives de change						GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GP	
	Total des produits financiers (V)						GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GR	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GS	
	Différences négatives de change						GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GU	
	Total des charges financières (VI)						GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							(1 559)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(18 183)	

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNENéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	29 196
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	47 379
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(18 183)
REN VOUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
	(3) Dont {	IG	
	(3) Dont {	HP	9 056
	(3) Dont {	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
(9) Dont transferts de charges	A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise **SASU ATELIER DE L'ANCIENNE**

CADRE A					IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	1 524	KE		KF	
Terrains										KG		KH		KI	
Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9					KJ			KK		KL	
	Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1					KM			KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2				KP	5 593	KQ		KR		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3					KS	57 234	KT		KU	739	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	15 027	KW		KX		
	Matériel de transport*								KY	6 160	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	2 176	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ		
Avances et acomptes										LK		LL		LM	
TOTAL III										LN	86 192	LO		LP	739
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T	
	Autres participations									8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés									1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières									IT	2 130	1U		1V	
	TOTAL IV									1Q	2 130	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									ØG	89 847	ØH		ØJ	739	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1 524
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	5 593
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	57 973
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	15 027
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	6 160
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	2 176
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG		NH	86 931
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 130
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 130
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	90 586	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Exercice N clos le : 30/09/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNENéant ☐ ***CADRE A** **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de participation TOTAL IV	NL						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNENéant ☒ *

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
sur immobilisations	6A	6B	6C	6D
– incorporelles	6E	6F	6G	6H
– corporelles	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
– titres mis en équivalence	9U	9V	9W	9X
– titres de participation	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
– autres immobilisa- tions financières (1) *	6N	6P	6R	6S
Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W
Sur comptes clients	6X	6Y	6Z	7A
Autres provisions pour dépréciation (1) *	7B	TY	TZ	UA
TOTAL III	7C	UB	UC	UD
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UE	UF	
Dont dotations et reprises		UG	UH	
		UJ	UK	

titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 130	UV		UW	2 130				
	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	12 651		12 651						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	858		858					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 788		1 788					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
Divers		VP									
Groupe et associés (2)	VC										
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR										
Charges constatées d'avance	VS	276		276							
TOTAUX		VT	17 704	VU	15 574	VV	2 130				
REVENUS	(1) Montant des	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 368		4 368						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 134		2 134						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	318		318						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	8 465		8 465						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	15 286	VZ	15 286						
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							



Néant ☐

Exercice N, clos le :
| 30/09/2019 |

désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
note-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8
		{ – imposées au taux de 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ – Plus-values nettes à court terme				WN
		{ – Plus-values soumises au régime des fusions				WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR	
intégrations diverses à évaluer sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Intégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différés	Plus-values nettes à long terme	{	– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV
			– imposées au taux de 0 %										WH
			– imposées au taux de 19%										WP
			– imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures										WW
			– imputées sur les déficits antérieurs										XB
	Autres plus–values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A	)	XA
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement			X9	340	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	858		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL D

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI		XJ	19 041
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	19 041



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNENéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	19 041
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	19 041

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNE										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	8 387		Dividendes		ZE	3 000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
					Report à nouveau		ZG				
	TOTAL I	ØF	8 387		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	8 387				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT	4 964		
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ	3 476		
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	853		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	18 316		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	27 611		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	382		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	382		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée							YY	5 833		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	6 437		
DIVERS	Montant brut des salaires *							ØB	14 298		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	Numéro du centre de gestion agréé *		XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Éléments immobilisés	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)				

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ *

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Exercice ouvert le : 01/10/2018 et clos le : 30/09/2019

Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1
ont apprentis	YF	
ont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Reprises sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Frais déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
-----------------------------	-----------------------------	----	--

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	
--	----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)
1Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2019

N° SIRET

4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

DRESSE (voie)

33 rue DU MOULIN

CODE POSTAL

51310

VILLE

LA NOUE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

90

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique DARQUET

Prénom(s)

PHILIPPE

Nom marital

% de détention 100.00

Nb de parts ou actions

90

Naissance : Date

26101964

N° Département

93

Commune

MONTREUIL

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

33

Voie

rue du Moulin

Code Postal

51310

Commune

LA NOUE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

N° SIRET 4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

ADRESSE (voie) 33 rue DU MOULIN

CODE POSTAL 51310 VILLE LA NOUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2019	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 594	5 594		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 974	54 406	3 568	4 617
Autres immobilisations corporelles	23 364	22 558	807	1 712
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 130		2 130	2 130
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	90 586	82 557	8 029	9 984
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 850		7 850	4 933
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	12 652		12 652	31 476
Autres créances	2 647		2 647	1 074
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	15 496		15 496	15 496
Disponibilités	3 409		3 409	2 349
Charges constatées d'avance (3)	277		277	277
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42 330		42 330	55 604
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	132 916	82 557	50 359	65 588
(1) Dont droit au bail			1 524	1 524
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	900	900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	38 356	32 968
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-18 183	8 388
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	30 073	51 256
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 466	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 000	5 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 368	2 883
Dettes fiscales et sociales	2 452	6 449
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	20 287	14 332
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	50 359	65 588
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	15 287	9 332
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
206000 - Droit au bail	1 524,49		1 524,49	1 524,49
	1 524,49		1 524,49	1 524,49
Immobilisations corporelles				
Constructions				
214500 - Agencements const s/ sol d'autr	5 593,90		5 593,90	5 593,90
281450 - Amortis. agencements constructi		5 593,90	-5 593,90	-5 593,90
	5 593,90	5 593,90		
Installations techniques, matériel et outillage				
215400 - Matériel industriel	52 653,29		52 653,29	51 914,29
215500 - Outillage industriel	5 320,41		5 320,41	5 320,41
281500 - Amortis. matériel et outillage		3 102,74	-3 102,74	-1 980,14
281540 - AMORT MATERIEL INDUSTRI		51 302,86	-51 302,86	-50 637,09
	57 973,70	54 405,60	3 568,10	4 617,47
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agencet, aménagt.di	15 027,27		15 027,27	15 027,27
218200 - Matériel de transport	6 160,06		6 160,06	6 160,06
218310 - Matériel informatique	2 176,77		2 176,77	2 176,77
281810 - Amortis. instal. gales, agencet. di		15 027,27	-15 027,27	-15 027,27
281820 - Amortis. matériel de transport		5 353,51	-5 353,51	-4 447,76
281831 - AMORT MATERIEL INFORMAT		2 176,77	-2 176,77	-2 176,77
	23 364,10	22 557,55	806,55	1 712,30
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	2 130,00		2 130,00	2 130,00
	2 130,00		2 130,00	2 130,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	90 586,19	82 557,05	8 029,14	9 984,26
Stocks				
Marchandises				
371000 - Marchandise (ou groupe) A	7 850,25		7 850,25	4 933,10
	7 850,25		7 850,25	4 933,10
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	12 651,60		12 651,60	31 475,92
	12 651,60		12 651,60	31 475,92
Fournisseurs débiteurs				
401000 - Fournisseurs				274,43
				274,43
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444100 - ETAT IMPOTS/BENEFICES	858,00		858,00	227,00
	858,00		858,00	227,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445511 - TVA A DECAISSER	1 640,00		1 640,00	
445660 - TVA DEDUCT/AUTRES BIENS				430,21
445860 - TVA sur factures non parvenues	148,60		148,60	142,00
	1 788,60		1 788,60	572,21
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
502000 - Actions propres	15 495,54		15 495,54	15 495,54
	15 495,54		15 495,54	15 495,54



Handwritten signature

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
Disponibilités				
512000 - Banque	3 297,05		3 297,05	2 236,89
530000 - Caisse	112,33		112,33	111,81
	3 409,38		3 409,38	2 348,70
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	276,73		276,73	276,73
	276,73		276,73	276,73
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42 330,10		42 330,10	55 603,63
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	132 916,29	82 557,05	50 359,24	65 587,89

Bilan détaillé

	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	9 000,00	9 000,00
	9 000,00	9 000,00
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	900,00	900,00
	900,00	900,00
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	38 355,79	32 968,21
	38 355,79	32 968,21
Résultat de l'exercice	-18 183,22	8 387,58
TOTAL CAPITAUX PROPRES	30 072,57	51 255,79
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455000 - Associés	8 465,89	
	8 465,89	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
419110 - CLIENTS- ACOMPTES/COMMANDES	5 000,00	5 000,00
	5 000,00	5 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	3 476,74	2 030,67
408120 - FOURNISSEURS-FACT NON PARVENUES	891,60	852,00
	4 368,34	2 882,67
Organismes sociaux		
437210 - CAISSE DE RETRAITE SALARIES		56,73
		56,73
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
445511 - TVA A DECAISSER		453,00
445621 - TVA DEDUC./IMMO	0,20	
445660 - TVA DEDUCT/AUTRES BIENS ET SERVICES	25,86	
445710 - TVA collectée	2 108,38	5 333,28
	2 134,44	5 786,28
Autres dettes fiscales et sociales		
448600 - Etat - autres charges à payer	318,00	606,42
	318,00	606,42
Dettes fiscales et sociales	2 452,44	6 449,43
TOTAL DETTES	20 286,67	14 332,10
TOTAL PASSIF	50 359,24	65 587,89

Compte de résultat

	30/09/2019	30/09/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	10 020	34 629
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	19 145	89 737
Chiffre d'affaires net	29 165	124 367
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	31	
Total I	29 196	124 367
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	14 469	24 449
Variations de stock	-2 917	4 296
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	27 611	46 452
Impôts, taxes et versements assimilés	383	837
Salaires et traitements		20 889
Charges sociales	3 579	11 544
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 694	3 203
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		923
Total II	45 820	112 592
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-16 624	11 775
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 560	1 735
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	1 560	1 735
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 560	-1 735
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-18 183	10 040

Compte de résultat (suite)

	30/09/2019	30/09/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		333
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		333
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		762
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		762
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-428
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		1 224
Total des produits (I+III+V+VII)	29 196	124 700
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	47 379	116 312
BENEFICE OU PERTE	-18 183	8 388
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	9 057	9 057
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
707000 - Ventes de marchandises	10 020,38	34,36	34 629,04	27,84	-24 608,66	-71,06
	10 020,38	34,36	34 629,04	27,84	-24 608,66	-71,06
Production vendue						
706000 - Prestations de services	18 885,98	64,75	89 667,74	72,10	-70 781,76	-78,94
708300 - Locations	150,00	0,51			150,00	
708500 - Ports et frais facturés	109,03	0,37	69,75	0,06	39,28	56,32
	19 145,01	65,64	89 737,49	72,16	-70 592,48	-78,67
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	30,75	0,11			30,75	
	30,75	0,11			30,75	
Total	29 196,14	100,11	124 366,53	100,00	-95 170,39	-76,52
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
607000 - Achats de marchandises	14 031,32	48,11	23 534,86	18,92	-9 503,54	-40,38
607010 - ACHATS M/SES EXPORT	437,75	1,50	914,21	0,74	-476,46	-52,12
	14 469,07	49,61	24 449,07	19,66	-9 980,00	-40,82
Variation de stock (m/ses)						
603700 - Variat. stocks marchandises	-2 917,15	-10,00	4 295,83	3,45	-7 212,98	-167,91
	-2 917,15	-10,00	4 295,83	3,45	-7 212,98	-167,91
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
606110 - Fournitures électricité	1 622,60	5,56	1 781,83	1,43	-159,23	-8,94
606140 - Fournitures carburant	197,26	0,68	767,95	0,62	-570,69	-74,31
606150 - Fournitures combustibles	395,83	1,36	371,58	0,30	24,25	6,53
606300 - Achats de petit équipement	459,92	1,58	772,73	0,62	-312,81	-40,48
606400 - Achats fournitures administrative	24,00	0,08	211,67	0,17	-187,67	-88,66
611000 - Sous-traitance générale	4 964,60	17,02	10 222,20	8,22	-5 257,60	-51,43
612220 - Redevances crédit-bail mat. tran	9 056,64	31,05	9 056,64	7,28		
613200 - Locations immobilières	3 000,00	10,29	12 000,00	9,65	-9 000,00	-75,00
613510 - Locations de matériel technique	476,91	1,64	458,67	0,37	18,24	3,98
615200 - Entretien immobilier	88,00	0,30	671,01	0,54	-583,01	-86,89
615520 - Entretien du matériel de transpo	379,00	1,30	501,42	0,40	-122,42	-24,41
616000 - Primes d'assurance	4 126,40	14,15	4 005,40	3,22	121,00	3,02
622600 - Honoraires	810,00	2,78	2 950,00	2,37	-2 140,00	-72,54
622700 - Frais d'actes et contentieux	43,18	0,15	89,16	0,07	-45,98	-51,57
623000 - Publicité			192,00	0,15	-192,00	-100,00
623400 - Cadeaux à la clientèle			183,33	0,15	-183,33	-100,00
624100 - Transports sur achats	103,74	0,36	465,17	0,37	-361,43	-77,70
625100 - Voyages et déplacements	363,24	1,25	455,36	0,37	-92,12	-20,23
625120 - FRAIS REPAS			266,64	0,21	-266,64	-100,00
626000 - Frais postaux	36,85	0,13			36,85	
626100 - Frais de télécommunication	1 402,69	4,81	962,96	0,77	439,73	45,66
627800 - Prestations de services bancaire	60,50	0,21	66,00	0,05	-5,50	-8,33
	27 611,36	94,67	46 451,72	37,35	-18 840,36	-40,56
Total	39 163,28	134,28	75 196,62	60,46	-36 033,34	-47,92



Compte de résultat détaillé

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE SUR M/SES & MAT	-9 967,14	-34,17	49 169,91	39,54	-59 137,05	-120,27
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
631200 - Taxe d'apprentissage			27,79	0,02	-27,79	-100,00
631300 - Formation continue (Trésor)	57,17	0,20	218,39	0,18	-161,22	-73,82
635120 - CFE	325,75	1,12	567,00	0,46	-241,25	-42,55
635430 - Cartes grises			23,33	0,02	-23,33	-100,00
	382,92	1,31	836,51	0,67	-453,59	-54,22
Salaires et Traitements						
641100 - Salaires appointements commis			20 963,13	16,86	-20 963,13	-100,00
641200 - Congés payés			-74,18	-0,06	74,18	-100,00
			20 888,95	16,80	-20 888,95	-100,00
Charges sociales						
645100 - COTI URSSAF SALARIES			5 667,40	4,56	-5 667,40	-100,00
645200 - Cotisations aux mutuelles			663,90	0,53	-663,90	-100,00
645300 - Cotisations aux caisses de retrain			2 667,28	2,14	-2 667,28	-100,00
645310 - Cotisations retraites (cadres)	4 437,36	15,21	3 996,27	3,21	441,09	11,04
649000 - CICE	-858,00	-2,94	-1 451,00	-1,17	593,00	-40,87
	3 579,36	12,27	11 543,85	9,28	-7 964,49	-68,99
Amortissements et provisions						
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	2 694,12	9,24	3 203,26	2,58	-509,14	-15,89
	2 694,12	9,24	3 203,26	2,58	-509,14	-15,89
Autres charges						
654000 - Pertes s/créances irrécouvrable			914,22	0,74	-914,22	-100,00
658000 - Charges diverses gestion coura			8,51	0,01	-8,51	-100,00
			922,73	0,74	-922,73	-100,00
Total	6 656,40	22,82	37 395,30	30,07	-30 738,90	-82,20
RESULTAT D'EXPLOITATION	-16 623,54	-57,00	11 774,61	9,47	-28 398,15	-241,18
Produits financiers						
Charges financières						
661600 - Intérêts bancaires	1 559,68	5,35	1 734,79	1,39	-175,11	-10,09
	1 559,68	5,35	1 734,79	1,39	-175,11	-10,09
Résultat financier	-1 559,68	-5,35	-1 734,79	-1,39	175,11	-10,09
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-18 183,22	-62,35	10 039,82	8,07	-28 223,04	-281,11
Produits exceptionnels						
775000 - Produits cessions éléments d'ac			333,33	0,27	-333,33	-100,00
			333,33	0,27	-333,33	-100,00
Charges exceptionnelles						
675000 - Valeurs compt. éléments actif cé			761,57	0,61	-761,57	-100,00
			761,57	0,61	-761,57	-100,00
Résultat exceptionnel			-428,24	-0,34	428,24	-100,00
Participation des salariés						



Handwritten signature

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices			1 224,00	0,98	-1 224,00	-100,00
			1 224,00	0,98	-1 224,00	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-18 183,22	-62,35	8 387,58	6,74	-26 570,80	-316,79

MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'images fidèles ont été respectés à partir des hypothèses de bases suivantes:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

2°) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Générale.

3°) METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

En ce qui concerne la valorisation du stock final, elle a été effectuée suivant la méthode Premier entré Premier sorti.

METHODES DE CALCULS DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

1°) AMORTISSEMENTS

Voir tableau fiscal N° 2055 "AMORTISSEMENTS"

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire en fonction de la durée de vie normale.



CAPITAL SOCIAL

Le tableau, ci-après, récapitule par catégories de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice.

Mouvement de l'exercice

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE EN DEBUT D'EXERCICE	AUGMEN TATIONS	DIMINUTION	NOMBRE EN FIN D'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	MONTANT
ACTIONS	90	0	0	90	100	9 000

Dettes garanties par des sûretés réelles

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, ...) se présente comme suit en fin d'exercice :

164 - EMPRUNT AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .. : 0 €



SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 11 FEVRIER 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 11 février à 17 heures, les actionnaires de la SASU ATELIER DE L'ANCIENNE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social de 9 000 euros, se sont réunis au siège en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président Monsieur DARQUET Philippe.

Sont présents :

- Mr DARQUET Philippe, propriétaire de 90 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur DARQUET Philippe, président.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble 90 actions et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° les récépissés des lettres recommandées de convocation.
- 2° les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
- 3° le rapport de gestion.
- 4° l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
- 5° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019
- Examen et approbation de ces comptes et rapports.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte, Personne ne demandant plus la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la présidence, de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus entier à la présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de la présidence sur les conventions, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ce rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat déficitaire de 18 183 euros.

Elle décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Au compte Réserves Facultatives(- 18 183) euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès verbal qui a été signé par tous les actionnaires.



SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Appelé à statuer sur les comptes de l'exercice

Clos le 30 SEPTEMBRE 2019

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la marche des affaires de notre société au cours de l'exercice et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un Chiffre d'Affaires HORS TAXE de 29 196 euros, alors que lors de l'exercice précédent il était de 124 367 euros, soit une diminution de 95 171 euros.

Le résultat net est un déficit de 18 183 euros et l'affectation suivante est proposée :

- Au compte Réserves facultatives(- 18 183) euros

Rappelons par référence à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que la société n'a distribué aucun dividende au titre de cet exercice.

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

Le 11 février 2020

Le Président



SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

TABLEAU DES AFFECTATIONS

DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Montants précédés du signe (-)
Lorsqu'il s'agit de montants négatifs.

ORIGINE

1- Report à nouveau antérieur
2- Résultat de l'exercice(- 18 183) euros
3- Prélèvement sur les réserves
TOTAL(- 18 183) euros

PROPOSITIONS ET AFFECTATIONS DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE

4- Affectation aux réserves :

. Réserves légales
. Réserves spéciales des plus values à long terme
. Réserves facultatives(- 18 183) euros

5- Dividendes

6- Autres répartitions

7- Report à Nouveau

TOTAL(-18 183) euros

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

L'affectation du résultat proposée par la présidence a été adoptée par
l'assemblée.

